



Communiqué 2020-2021

Numéro 3 – Novembre 2020

***Nous vous demandons de continuer de prendre connaissance des correspondances COVID-19 et de continuer d'être vigilant. La santé de nos élèves et de notre personnel est une priorité pour nous.
Merci de votre collaboration.***

Activités à venir

3 novembre 2020 en après-midi

Reprise de la photographie scolaire pour les élèves qui étaient absents les 8 et 9 septembre dernier

19 novembre 2020

Rencontres de parents (virtuelles)

Les rencontres de parents auront lieu le jeudi 19 novembre en après-midi et en soirée. Les élèves du préscolaire à la 6^e année sont en congé lors de cette journée. *Le service de garde est ouvert pour les élèves qui y sont inscrits. Nous nous permettons également et exceptionnellement de vous demander de garder votre ou vos enfant(s) à la maison si vous êtes en mesure de le faire.*

20 novembre 2020

Journée pédagogique. *Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits. Nous nous permettons également et exceptionnellement de vous demander de garder votre ou vos enfant(s) à la maison si vous êtes en mesure de le faire.*

27 novembre 2020

Dépistage des troubles visuels au préscolaire

1. Rencontres de parents

Les rencontres de parents qui auront lieu le **jeudi 19 novembre prochain en après-midi et en soirée** ont pour but de discuter du fonctionnement de votre enfant et de ses apprentissages. Cette rencontre virtuelle ou téléphonique est très importante.

2. Absence de votre enfant

Vous avez maintenant la possibilité de motiver l'absence de votre enfant via le MozaikPortail <https://portailparents.ca/accueil/fr/> .

Pour toute absence, vous avez **l'obligation** d'en informer l'école ainsi que le service de garde, au plus tard 15 minutes avant l'entrée.

Pour tout autre absence, Veuillez également noter qu'il est préférable de prendre vos rendez-vous le plus possible lors des journées pédagogiques, de congé ou après les heures de classe.

COVID-19

Si votre enfant doit s'absenter parce qu'il a un ou des symptôme(s) de la COVID-19. Référez-vous à [l'outil d'autoévaluation](#) en ligne et suivez les consignes. **De plus, n'oubliez pas de compléter et de nous retourner le [formulaire d'engagement](#) lors du retour en classe de votre ou de vos enfants. C'est obligatoire!**

3. Enfants malades

Tous les enfants présents à l'école doivent aller dehors pendant la récréation. **Les enfants malades qui se sont rendus à l'école sont reconnus aptes à aller à l'extérieur.** Dans quelques rares cas, un élève peut être exempté par la direction si elle le juge nécessaire. Toutefois, **en aucun cas**, l'enfant n'est laissé dans la classe sans surveillance. Veuillez prendre note également que nous sortons jouer à l'extérieur même s'il y a bruine ou légère pluie. Veuillez vous assurer que votre enfant soit vêtu convenablement, et ce, en tout temps en fonction de la température.

4. Vêtements selon la température

L'hiver est à nos portes et nous remarquons que certains enfants ne sont pas vêtus convenablement. Veuillez vous assurer que votre enfant soit vêtu convenablement, et ce, en tout temps en fonction de la température.

Veuillez prendre note également que nous sortons jouer à l'extérieur même s'il y a bruine ou légère pluie.

5. Identification des vêtements

Nous vous demandons de bien identifier **tous les vêtements** de votre enfant. C'est tellement plus facile pour nous de retrouver le propriétaire lorsqu'on retrouve un vêtement dans l'école. Merci de votre collaboration.

SÉCURITÉ - RAPPEL – SÉCURITÉ - RAPPEL

6. Sécurité des élèves

Nous sollicitons votre bonne collaboration afin d'assurer le maximum de sécurité à nos élèves. Nous en faisons notre priorité et comptons sur la vigilance de tous lors des allées et venues aux abords de l'école.

À cet effet, nous tenons à vous rappeler les règles suivantes :

Piétons :

Il y a une traverse pour piétons au coin de la rue Marie-Lucie. Nous insistons fortement pour que tous les élèves qui voyagent à pied et qui traversent la rue du Curé-Lacroix empruntent cette traverse. Cette consigne s'applique aussi pour les élèves qui quittent en voiture avec leurs parents.

Pour la sécurité de votre enfant, rappelez-lui de traverser à la traverse piétonnière. S.v.p. marcher à 2 mètres entre les familles.

Automobiles :

Pour le service de garde, certains conducteurs stationnent leur véhicule dans le sens contraire de la circulation, devant l'école; cela crée des situations où la sécurité des élèves et des autres automobilistes est compromise. Nous vous suggérons d'utiliser les rues avoisinantes. **Les enfants sont petits, il faut donc penser pour eux!**

Modification à l'horaire de votre enfant en cours de journée

Afin de nous assurer que chaque élève soit en sécurité et de permettre aux intervenants scolaires d'organiser convenablement le départ des enfants qui leur sont confiés, nous vous demandons d'informer à l'avance l'intervenant de votre enfant du lieu où il doit se rendre pour le retour à la maison le midi et le soir (ex. : votre enfant doit prendre l'autobus à 15 h 15, vous venez chercher votre enfant pour dîner, votre enfant a un rendez-vous médical et que vous venez le chercher durant la journée, etc.) (Référence – Point 11, page 19 des [Règles de vie](#) : « Prévoir faire tous vos messages à votre enfant avant le départ du matin afin d'éviter tout dérangement sur les heures d'enseignement. »)

Vous êtes dans l'obligation d'aviser l'école et le service de garde **avant 10 h le matin** et ce, par l'un de ces 3 moyens :

- Mot dans l'agenda
- Courriel
- Message téléphonique

Autrement, nous ne pourrions répondre à votre demande.

Nous sommes dans l'impossibilité d'assurer le suivi des appels logés en fin d'avant-midi et/ou d'après-midi pour demander à votre enfant de prendre ou non l'autobus. Il est de votre responsabilité d'aviser l'école et le service de garde avant 10 h.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration. Et surtout, soyons prudents!

7. Sécurité sur la cour/Présence de certains parents sur la cour

Tous les intervenants sur la cour de l'école portent un brassard « jaune fluo » afin d'être facilement identifiés par les élèves. **Nous demandons donc à tous les parents de demeurer à l'extérieur de la cour.** Ceci facilitera notre travail, sécurisera les élèves et ils comprendront que seuls les adultes ayant un brassard « jaune fluo » sont autorisés à intervenir.

Vous savez que notre cour d'école possède plusieurs issues. Il nous sera plus facile, de même qu'à vos enfants, d'identifier les personnes qui ne sont pas admises sur la cour.

En vous remerciant de nous aider à sécuriser notre cour d'école, nous comptons sur votre bonne collaboration.

8. Horaire de l'école et surveillance sur la cour

Par souci de sécurité, nous vous informons des heures d'accueil de l'école auxquelles une surveillance est assurée. Il est très important d'être ponctuel et d'éviter les retards.

Accueil du matin : 8 h 00

Horaire des élèves du primaire : 8 h 10 à 11 h 30

Horaire des élèves du préscolaire : 8 h 10 à 10 h 32

Accueil de l'après-midi : 12 h 45

Horaire des élèves du préscolaire et du primaire : 12 h 55 à 15 h 15



Les élèves de la classe oraliste sont toujours sous la supervision de leurs intervenants lors des entrées et des sorties.

9. Enseignement à distance

Depuis le début de l'année, nous avons fermé des classes de manière préventives pour des situations liées à la COVID-19. Tous ont travaillé fort en enseignement à distance.

En prévision d'éventuels fermetures de classe, les enseignants et les spécialistes ont créé leur plateforme Classroom au nom de leur classe. Nous vous demandons de vous y brancher en utilisant le courriel de votre enfant et son mot de passe inscrit sur l'étiquette à l'intérieur de son agenda ou de consulter [l'aide-mémoire Classroom](#).

Vous pouvez également consulter ce lien <https://octet.cscapitale.qc.ca/parents> qui vous fournira plusieurs renseignements.

La directrice adjointe,



Vickie Thibault

La directrice,



France D'Amours

Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école

Nom et prénom de l'enfant : _____

Mon enfant ayant été absent de l'école à la suite d'une contamination potentielle ou confirmée à la COVID-19 et par considération pour la santé et la sécurité des enfants et des adultes qu'il côtoie en milieu scolaire, j'atteste qu'une des raisons suivantes permet son retour :

- après une observation de 24 heures, les symptômes que présentait mon enfant se sont résolus sans prise de médicaments;
- mon enfant a reçu un résultat négatif au test de la COVID-19 et ne présente plus de symptômes;
- mon enfant a reçu un résultat positif de COVID-19 et a observé les 10 jours d'isolement prescrits par la santé publique;
- mon enfant a reçu d'un professionnel de la santé un diagnostic autre que de COVID-19 qui explique les symptômes observés;
- la période d'isolement à la maison prescrite par la santé publique est maintenant terminée;
- mon enfant n'a pas été évalué par un médecin et n'a pas passé un test de dépistage de la COVID-19, mais il a été en isolement à la maison pour une période de 10 jours à partir de l'apparition de ses symptômes;
- autre raison (préciser) : _____

Nom du parent (lettres moulées) : _____

Signature du parent

Date : _____